

COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers En exercice : 15	Nombre de membres présents : 14	Convocation du 20/10/2022
---	------------------------------------	------------------------------

PRESENTS: Garnero P, Bougrine C, Gouyer J, Licini B, Ormieres R, Gaspard O, Bonneaud D, Becquart G, Becquart F, Marcellin S Cuadrado D, COmbin M, Gehin F,

ABSENTS : avec procuration : Stoppani E, Sanchez S

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille deux

Le vingt octobre à dix-sept heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence de : GARNERO Patricia Maire

M. MARCELLIN demande pourquoi les 3 délibérations rajouté par Mme le Maire dans les questions diverses et validées par délibération le 20 septembre n'ont pas été transmises à la Préfecture.

Mme le Maire, lui répond qu'il s'agit de questions diverses et qu'il n'est pas nécessaire de les transmettre, je ne sais pas pourquoi Myriam ne l'a pas mis.

M. BONNEAUD rappelle que l'on avait pas respecté l'ordre du jour ce jour-là avec ce rajout. Il demande de régulariser ce point-là.

Le procès-verbal de la séance du 20 SEPTEMBRE 2022 est approuvé

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix Contre : 8 Nb d'Abstention :

Ont voté contre : MARCELLIN BONNEAUD SANCHEZ GEHIN BECQUART Françoise
CUADRADO BECQUART Gaëtan COMBIN

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO



COMMUNE de Saint Etienne des Sorts

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : RETRAIT DELIBERATION DU 26 AOUT 2022 PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MADAME LE MAIRE

Nombre de conseillers	Nombre de membres	Convocation
En exercice : 15	présents : 14	du 20/10/2022

PRESENTS: Garnero P, Bougrine C, Gouyer J, Licini B, Ormieres R, Gaspard O, Bonneaud D, Becquart G, Becquart F, Marcellin S Cuadrado D, Combin M, Gehin F,

ABSENTS : avec procuration : Stoppani E

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille deux

Le vingt octobre à dix-sept heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence de : GARNERO Patricia Maire

Madame le Maire rappelle les faits :

Lors de la séance du 26 août 2022, la majorité d'opposition du conseil municipal a retiré les délégations qu'il lui avait accordées dans le cadre de l'article L2122-22 DU Code Général des Collectivités Territoriales par délibération du 3 septembre 2020.

Le 27 septembre 2022 un courrier de Madame la Préfète est reçu en mairie au sujet de la délibération du 26 aout 2022 portant sur le retrait de délégation L2122-22 du CGCT, nous demandant de retirer cette délibération qui n'est pas conforme. Après lecture du courrier de Madame la Préfète, Madame le Maire demande aux conseillers de passer au vote.

M. BONNEAUD déplore le fait de ne pas avoir reçu le courrier lorsqu'il a été demandé la semaine dernière. Qu'une délibération sera prise prochainement. Le Conseil municipal est souverain est non la Préfecture. M BONNEAUD demande une copie du courrier, qu'il fait ce jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix Contre : 8 Nb d'Abstention :

Ont voté contre : MARCELLIN BONNEAUD SANCHEZ GEHIN BECQUART Françoise CUADRADO BECQUART Gaëtan COMBIN

M. SANCHEZ rejoint le Conseil Municipal est de ce fait M. MARCELLIN n'a plus la procuration.

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO



COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Nombre de conseillers En exercice : 15	Nombre de membres présents : 1	Convocation du 20/10/2022
---	-----------------------------------	------------------------------

PRESENTS: Garnero P, Bougrine C, Gouyer J, Licini B, Ormieres R, Gaspard O, Bonneaud D, Becquart G, Becquart F, Marcellin S Cuadrado D, Combin M, Gehin F,

ABSENTS : avec procuration : Stoppani E

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille deux

Le vingt octobre à dix-sept heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence de : GARNERO Patricia Maire

M.SANCHEZ demande quand seront planifié les formations des pôles.
Mme le Maire dit que ce sera travaillé et organisé en réunion de travail.

Suite au changement des membres du conseil municipal il y a lieu de procéder à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Après délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL : accepte la mise à jour.

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention : 0

Ont voté contre : 0

MADAME LE-MAIRE
Patricia GARNERO



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 030-213002512-20221026-25102022004-DE

COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC POINT LUMINEUX PARKING ST ROCH

Nombre de conseillers

Nombre de membres

Convocation

En exercice : 15

présents : 14

du 20/10/2022

PRESENTS : Garnero P, Bougrine C, Gouyer J, Licini B, Ormieres R, Gaspard O, Bonneaud D, Becquart G, Becquart F, Marcellin S Cuadrado D, Combin M, Gehin F,

ABSENTS : avec procuration : Stoppani E, Sanchez S

SECRETARE DE SEANCE : MARCELLIN S

L'an deux mille deux

Le vingt octobre à dix-sept heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence de : GARNERO Patricia Maire

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'œuvre d'ouvrage Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études. Il s'agit de l'extension de l'éclairage public au parking St Roch

Évaluation approximative des travaux : 7 200,00 € TTC

Coût prévisionnel des études : 266,40 € TTC

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet, d'un montant estimé à : 266,40 € en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

1. Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
2. Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
3. S'engage à verser sa participation aux études estimée à 266,40 € en cas de renoncement au projet du fait de la commune,
4. Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.

VOTE Nb de voix Pour : 13 Nb de voix Contre : 0 Nb d'Abstention 2


Maire
Patricia GARNERO

COMMUNE de Saint Etienne des Sorts
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : DEVIS ENLEVEMENT PONTON

Nombre de conseillers En exercice : 15	Nombre de membres présents : 14	Convocation du 20/10/2022
---	------------------------------------	------------------------------

PRESENTS: Garnero P, Bougrine C, Gouyer J, Licini B, Ormieres R, Gaspard O, Bonneaud D, Becquart G, Becquart F, Marcellin S Cuadrado D, Combin M, Gehin F,

ABSENTS : avec procuration : Stoppani E,

SECRETAIRE DE SEANCE : MARCELLIN Stéphane

L'an deux mille deux

Le vingt octobre à dix-sept heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Etienne des Sorts, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique en la maison commune, sous la présidence de : GARNERO Patricia Maire

Comme chaque année le ponton nautique, réservé aux plaisanciers, doit être enlever durant la période d'hiver afin d'éviter diverses avaries.

Un devis a été demandé auprès de la Ste LAFONT. Le montant s'élève à 3 025.44 HT €. Madame le maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir passer au vote

M.BONNEAUD rappelle qu'il avait demandé à Mme le Maire, de demander la prise en charge par l'Agglomération du Gard Rhodanien. Il s'étonne qu'en tant qu'élue au tourisme elle n'en ai pas fait la demande à l'Agglomération du Gard Rhodanien.

Le groupe majoritaire est contre le fait de l'enlever sans la prise en charge de l'Agglo mais n'est pas contre le fait de l'enlever. Le groupe majoritaire ne vote pas le devis pour le retrait du ponton.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VOTE : Nb de voix Pour : 7 Nb de voix Contre : 8 Nb d'Abstention :

Ont voté contre : MARCELLIN BONNEAUD SANCHEZ GEHIN BECQUART Françoise
CUADRADO BECQUART Gaëtan COMBIN

MADAME LE MAIRE
Patricia GARNERO

